

# MANIFESTATION NATIONALE

#ENOUGH18

**pour l'égalité  
salariale,  
contre les  
discriminations!**

**SAMEDI  
22 SEPTEMBRE 2018**

**13H30 – SCHÜTZENMATTE – BERNE**

**DÉPART EN TRAIN GRATUIT DEPUIS GENÈVE,  
RENDEZ-VOUS À 10H15 PLACE DES 22-CANTONS  
INSCRIPTIONS BIENVENUES SUR [WWW.CGAS.CH](http://WWW.CGAS.CH)**

CGAS · SEV · SIT · SSP · SYNA · SYNDICOM · UNIA

## Canicule : votre employeur prend-il toutes les mesures ?



Appelez le syndicat pour faire intervenir des inspecteurs du travail !

 0848 949 120

Lorsque les températures dépassent les 28 degrés sur le poste de travail, l'employeur doit commencer à prendre les mesures utiles pour protéger/ménager la santé de ses employés. Vous avez ainsi des droits : ventilation/climatisation des locaux, mise à disposition de boissons fraîches, habits de travail adaptés, pauses supplémentaires dans le temps de travail...

Vérifiez à l'aide du tableau au dos si votre employeur prend toutes les mesures nécessaires et n'hésitez à appeler votre syndicat pour que nous fassions intervenir un inspecteur du travail si nécessaire. Les inspecteurs du travail sont soumis au secret de fonction. Ne restez donc pas en souffrance sur votre lieu de travail de peur de représailles de votre employeur.

### Pourquoi adhérer au syndicat Unia ?

Plus grand syndicat de Suisse, Unia négocie les conditions de travail d'un quart des personnes travaillant en Suisse. Plus le syndicat comptera de membres, plus il aura de poids face aux employeurs pour imposer des améliorations! Le syndicat Unia est aussi à l'origine de la toute nouvelle Inspection paritaire des entreprises (IPE) qui est à votre service pour venir contrôler les conditions de travail dans votre entreprise. Unia vous aide à faire valoir vos droits au travail. En tant que membre, vous obtenez conseils et protection juridique. De plus, si vous perdez votre emploi, la caisse de chômage Unia, la plus grande de Suisse, vous aidera pour les démarches nécessaires. Rejoignez-nous !

### Plus d'autres informations :

Permanences du lundi au vendredi, 16h-18h

<http://geneve.unia.ch>

5, Chemin Surinam, 1203 Genève

tél. +41 848 949 120, [geneve@unia.ch](mailto:geneve@unia.ch)




 Facebook : Unia Genève

# Évaluation

## Facteurs de correction pour l'indice de température\*

Mouvement d'air		Humidité rel. de l'air	Humidité relative de l'air	
perceptible	aucune correction		30%	aucune correction
aucun	+3°		40%	+ 2°
			50%	+ 4°
			60%	+ 5°
		70%	+ 6°	
		80%	+ 8°	
		90%	+ 9°	

Habillement	
	aucune correction
	+ 5°
	appeler un spécialiste

Température mesurée dans le bâtiment à midi au poste de travail, côté ouest, sans ensoleillement, sans influence de sources de chaleur	Intensité du travail – Zone de chaleur			
	Tr. léger p. ex. assis	Tr. d'intensité modérée p. ex. debout	Tr. lourd p. ex. montage	
23°C				
24°C				
25°C				
26°C ①		②		
27°C				
28°C				
29°C				
30°C				
31°C		③		
32°C				
33°C				
34°C				
35°C				
36°C				
37°C				
38°C				
39°C				
40°C				
41°C				
42°C				
43°C				



## Préparatifs et mesures d'ordre général (avant / pendant une période de forte chaleur)

Un plan d'action a-t-il été élaboré, les mesures organisationnelles ont-elles été préparées / mises en place?

Énumération des mesures à prendre (activités, équipements de protection, boissons). Adapter les horaires de travail et les pauses: si possible décaler les activités physiquement pénibles sur les heures matinales, plus fraîches; commencer le travail plus tôt le matin; profiter des possibilités de l'horaire libre; prévoir des pauses supplémentaires (fréquence plus importante avec l'augmentation de la température); se tenir aux endroits plus frais (activités et pauses); prise en compte des besoins particuliers de certaines catégories de personnes (femmes enceintes, mères allaitantes, femmes en posture debout, personnes âgées ou de santé fragile).

Les travailleurs (cadres et subalternes) ont-ils été informés des répercussions du stress thermique et les premiers secours ont-ils été organisés?

Ils doivent avoir été informés des dangers, être capables de reconnaître les signes de stress thermique, connaître les principales mesures de prévention (p. ex. surveillance mutuelle des travailleurs), savoir quelles sont les mesures d'urgence à prendre sur place et connaître l'organisation d'urgence.



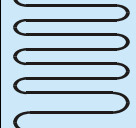







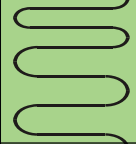













Savez-vous quelles sont les principales mesures préventives?

Profiter du refroidissement nocturne (aération nocturne des locaux ou le matin tôt en cas d'impératifs de sécurité); ombrager les locaux la journée; maintenir les fenêtres fermées la journée; choisir un habillement léger; se réhydrater régulièrement (petites portions fréquentes, boissons pas trop froides); repas légers; ventilateurs (favorisent la sudation → effet de refroidissement); bains de pied froids; supprimer l'obligation de porter une cravate; éviter de se tenir à l'extérieur.

Les moyens techniques sont-ils disponibles en cas de besoin?

Ombrager les fenêtres/façades (p.ex. marquise, stores, avant-toits; les stores intérieurs sont inefficaces); éliminer/réduire les sources internes de chaleur (éclairage, appareils de bureau, machines); apport d'air frais, refroidissement (ventilateurs, climatisation réglée à env. 6-8°C en dessous de la température extérieure), éventuellement climatiseurs mobiles (inconvenients: consommation d'énergie, coûts).

## Recommandations et règles pour employeurs et employés

Observation mutuelle de l'état de santé	Mesures au poste de travail	Adapter les horaires de travail	Réduire le rythme de travail	Adapter les pauses	Réduire la sollicitation physique	Comportement individuel	Augmenter la consommation de liquides	Adapter l'alimentation
								
				1x15/h 				
Observation particulière des personnes de catégories spécialement vulnérables! 	Éviter les locaux particulièrement exposés!  Définir des emplacements plus frais		 Diminuer fortement les activités physiques!	2x15/h  Augmenter le nombre de pauses! (pauses de rafraîchissement)	 Charges minimales seulement!	 Se tenir si possible dans des endroits frais		

\*) Température de l'air mesurée + somme des corrections = indice de température au poste de travail. Ce dernier se situe dans une zone de chaleur donnée et une zone de couleur correspondante.